



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé

Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



No.355-INSP

PROCES - VERBAL RAPPORT

№ 2 001636

CONTROLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION DE PUISSANCE ≤ 10 kVA.ac.

Date du contrôle :/...../..... Rapport précédent : PA / Compteur Distributeur Index :
Scellé Belor: Placé / Non placé Absent / n°: date : Index :

Renseignements Belor

Agent visiteur : Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 /
Appareils de mesures utilisés : N° MME..... / MME..... Type de lieux : Domestiques Art.86 / 87

Renseignements d'identification

Propriétaire / adresse : Code EAN :
Adresse de l'installation :
Type de locaux compris dans l'installation : maison /garage / grenier / toiture /extérieur / Mat suiveur / autre :
Installateur / adresse : TVA / N° CI :

Types de contrôles et prescriptions réglementaires suivant les articles du R.G.I.E.

Examen de conformité avant mise en service : Nouvelle art.270 / art.235 Extension/Modification art.270 / art.235
 Visite de contrôle périodique : installation existante art. 271 / art.235

Description générale

Fondations du bâtiment avant / après 1.10.1981 / Installation électrique existante avant / après 1.10.1981

Alimentation: Mono 230V / 2 X 230V / 3 X 230V / 3 X 400V + N

Protection compteur: Existante :A / Type d'électrode de terre : boucle – piquets

Description installation Photovoltaïque

Panneaux solaires photovoltaïques installés : Nbre = / Puissance de crête des PV =WC

Onduleur(s) : Nbre = / Type(s) = / Puissance ac. maximale =W

N° série(s) :

Compteur certificat vert : N° / Index : kWh / MID :

Compteur certificat vert : N° / Index : kWh / MID :

Coffret(s) électrique(s) : Nbre = Colonne(s) d'alimentation(s) : X mm² / X mm²

Nombre de circuits terminaux : / Différentiel général :A /mA / type : A - AC

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre :Ω / Non mesurée : OK / NOK :

Valeur du niveau d'isolement général :MΩ / Non mesuré : OK / NOK :

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : OK / NOK :

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : OK / NOK :

Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe : OK / NOK :

Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : OK / NOK :

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : OK / NOK :

Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : OK / NOK :

Contrôle visuel sous tension

Contrôle du bouton test des différentiels : OK / NOK :

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : OK / NOK :

Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif <5 secondes OK / NOK :

Remarque(s) : Néant L'installation électrique de l'habitation doit faire l'objet d'une visite de contrôle sans retard.

Annexe(s) : Néant Schémas électriques Photos de l'installation PV Certificats CE et caractéristiques

Nombre de pages :

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation photovoltaïque au moment de sa vérification

L'installation photovoltaïque est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)

- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le.....

- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.

L'installation photovoltaïque n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. et ne peut être mise en usage.

- La vérification de la disparition des infractions est effectuée par BELOR sans retard ou avant le

- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être

exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des

installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso

Cachet de l'agent visiteur

Nom du demandeur

Visa du Distributeur

Vu l'agent à la date ci-dessus

Date :

Rapport
Inspecteur

